

RESUME

Le présent résumé souligne des aspects particuliers de l'activité de la Société et de l'Offre Globale et doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans la Société doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus, y compris les informations figurant sous le titre "Facteurs de Risque" ("Risk Factors") commençant en page 12.

La Société ne saurait être tenue responsable civilement sur le seul fondement du présent résumé sauf s'il est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du présent prospectus. Si un litige concernant les informations contenues dans ce prospectus venait à être porté devant une juridiction d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen, le demandeur peut, selon la législation nationale des Etats membres où l'action est intentée, avoir à supporter les frais de traduction du présent prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

La Société

Boussard & Gavaudan Holding Limited est une *closed-ended investment company*, qui a été immatriculée et constituée à Guernesey le 3 octobre 2006 pour une durée illimitée. La Société investit ses actifs en vue d'offrir une exposition aux multiples stratégies d'investissement alternatives gérées par Boussard & Gavaudan Asset Management, LP ("**La Société de Gestion**"). La Société a levé €440 millions en émettant des actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de €0,0001 (les « **Actions** »), lors de son introduction en bourse en novembre 2006.

Objectifs et politique d'investissement

La politique d'investissement de la Société consiste à chercher à produire une appréciation sur le long terme de la valeur de ses actifs. En conséquence, la Société va chercher à investir le produit de toute levée de fonds, diminué de tout montant devant être consacré aux besoins en fonds de roulement, dans le Sark Fund Limited (le "**Sark Fund**"), qui est un fonds nourricier du Sark Master Fund Limited (le "**Sark Master Fund**"). La Société investira dans une catégorie distincte d'actions du Sark Fund libellée en euros qui ne sera pas soumise aux commissions de gestion et aux commissions de performance au niveau du Sark Fund, étant donné que la Société de Gestion recevra des commissions de gestion et de performance en qualité de Société de Gestion de la Société. Ainsi, la Société bénéficiera de son exposition aux stratégies multiples offertes par le Sark Fund mais sans multiplier les différents niveaux de commissions.

Par la suite, une partie des actifs nets de la Société pourra, à la discrétion de la Société de Gestion, être investie dans d'autres fonds spéculatifs (*hedge funds*) (à condition que, lorsque ces *hedge funds* sont gérés par la Société de Gestion, la Société détienne une catégorie d'actions qui ne soit pas soumise aux commissions de gestion ou de performance au niveau du fonds spéculatif sous-jacent) et/ou dans d'autres actifs financiers sélectionnés par la Société de Gestion qui, en intégrant le possible effet de levier et le retour sur investissement généré par le Sark Fund, visent à permettre à la Société d'atteindre son objectif de rentabilité annualisée. Les investissements de la Société dans des actifs n'appartenant pas au Sark Fund seront considérés comme des opportunités d'investissements, qui sont identifiées par la Société de Gestion dans le cadre de ses activités courantes ainsi que celle de ses filiales, mais pas dans le cadre du Sark Master Fund, en raison des profils de risques ou de liquidités incompatibles avec ceux du Sark Fund et du Sark Master Fund. La Société ne réalisera pas d'investissement de *private equity* représentant plus de 10% de la Valeur Nette de ses Actifs à la date de la réalisation de l'investissement. Les investissements réalisés en *private equity* dans des opérations connexes seront additionnés pour les besoins de ce calcul. La Société entend adopter une couverture significative contre le risque de taux de change encouru dans le cadre de chacun de ses investissements.

Depuis l'admission des Actions à la cote d'Euronext Amsterdam, la Valeur Nette des Actifs de la Société a augmenté de 17,87 %, représentant une valeur non audité d'environ €11,7874 par Action au 18 mai 2007. Au 30 avril 2007, la valeur non audité de l'actif net total de la Société s'élevait à environ €510 millions, dont pratiquement la totalité a été investie dans le Sark Fund.

Depuis sa création en mars 2003 et jusqu'au 30 avril 2007, la catégorie actuelle d'actions libellée en euros du Sark Fund a atteint une rentabilité annuelle de 12,12 %. A ce jour, la Société a réalisé un investissement de *private equity*

pour un montant s'élevant à environ £12 millions. La Société envisage d'atteindre une rentabilité annualisée de plus de 10 % (nette de toute commission) en investissant dans le Sark Fund ainsi que dans d'autres actifs à l'avenir tout en utilisant sa capacité à créer un effet de levier à partir des investissements réalisés en dehors du Sark Fund. Les objectifs de rentabilité ne demeurent que des objectifs et reposent sur des projections de performance à long terme de la stratégie d'investissement et sur les conditions de marché au moment de la modélisation et sont en conséquence susceptibles de modifications. **Il n'y a aucune garantie de réalisation des objectifs de rentabilité. Les investisseurs ne devront pas se fonder sur ces objectifs de rentabilité pour décider d'investir ou non dans la Société.**

Les avantages des investissements dans des *hedge funds*

Investir dans un *hedge fund* présente les principaux avantages résumés comme suit :

- les *hedge funds* se concentrent sur l'obtention d'une rentabilité absolue qui est censée avoir une faible corrélation avec les marchés actions ou obligataires.
- Les *hedge funds* cherchent à produire une rentabilité plus élevée que d'autres investissements sur les marchés financiers, reposant sur le principe d'ajustement des risques.
- Les *hedge funds* sont généralement soumis à peu de contraintes quant à leur capacité d'investissement, ce qui permet aux investisseurs de bénéficier de la diversification des actifs sous-jacents, des stratégies mises en œuvre et des instruments d'investissement utilisés.
- Les personnes investissant dans des *hedge funds* peuvent bénéficier d'innovations financières utilisées par des sociétés de gestion ayant une approche très sophistiquée.
- La grille de commissions des *hedge funds* est souvent fondée sur la performance, ce qui permet donc d'aligner les intérêts de la société de gestion avec ceux des investisseurs.

Les points forts de la Société

Outre les avantages propres au secteur des *hedge funds*, les personnes investissant dans la Société bénéficieront de ses principaux avantages concurrentiels :

Des professionnels de l'investissement expérimentés et de haut niveau

Le groupe de la Société de Gestion emploie une équipe de professionnels expérimentés. L'équipe travaille en ayant recours à un processus d'investissement rigoureux et collégial, et suit les risques avec attention. Les intérêts de la Société de Gestion et des investisseurs dans la Société vont continuer à être convergents grâce à une grille de commission incitant à la performance, à un investissement initial significatif dans la Société, réalisé en novembre 2006 par la Société de Gestion, ses associés et les employés de son groupe ainsi que certains Administrateurs (pour un montant global d'environ €28,5 millions) avec un engagement de conservation de 18 mois, un investissement supplémentaire constituant une partie de l'Offre Globale (pour un montant total d'au moins € 20 millions), avec un engagement de conservation de 12 mois, ainsi qu'une politique d'investissement de la Société de Gestion au nom et pour le compte des employés de son groupe d'un montant équivalent aux primes annuelles versées en numéraire aux employés, avec un engagement de conservation de 18 mois.

Accès à une stratégie d'investissement diversifiée sans double niveau de commissions

A travers l'investissement de la Société dans le Sark Fund, les investisseurs bénéficieront d'une exposition à des stratégies d'investissement diversifiées principalement européennes, incluant des stratégies fondées sur la volatilité, les actions et le crédit. Ceci permettra aux investisseurs de bénéficier de stratégies et de risques diversifiés sans devoir payer de multiples niveaux de commissions comme pour un fonds de *hedge funds*.

La Société de Gestion s'attache à mettre en œuvre des stratégies combinant une expertise dans les produits dérivés et l'analyse fondamentale. Cette expertise repose sur une équipe fortement intégrée composée d'analystes financiers et de courtiers qui recherchent, identifient et se prononcent sur des opportunités d'investissement sur une base collégiale, permettant à la Société de Gestion de rester sur une niche relativement peu explorée.

Un historique de performances reconnu avec un Ratio Sharpe élevé et une volatilité historiquement basse

Depuis l'admission des Actions à la cote Euronext Amsterdam, le 18 mai 2007, la Valeur Nette des Actifs de la Société a augmenté de 17,87 % représentant une valeur non audité d'environ €11,7874 par Action, alors que dans le même temps, le cours de l'action a augmenté de 17,90 % à €11,79, ce qui représente une prime par rapport à la Valeur Nette de ses Actifs de +0,02 % (la prime moyenne par rapport à la Valeur Nette de ses Actifs depuis l'admission à la cote était de +0,70 %). Sur la même période, l'indice UK DataStream Investment Trust Hedge Fund a augmenté de 8,19 %, alors que la Valeur Nette de ses Actifs augmentait de 8,62 %, correspondant à une décote moyenne par rapport à la Valeur Nette de ses Actifs de 1,01 % sur la période et l'indice Dow Jones Stoxx 600 a augmenté de 11,10 %.

Pendant la période d'agitation sur le marché au premier trimestre 2007 (entre le 26 février et le 5 mars), le cours de l'action de la Société est resté stable à un prix de €11,00 par action alors que dans le même temps l'indice Dow Jones Stoxx 600 a diminué de 6,74 %.

Lancé en mars 2003, le Sark Fund, dans lequel la Société a investi l'intégralité de ses actifs au 30 avril 2007, a bénéficié d'une rentabilité annualisée (nette de toute commission) depuis sa création jusqu'au 30 avril 2007, de 12,12 % et 12,59 % pour les catégories d'actions libellées, respectivement, en euros et en dollars US, couplée à une faible volatilité (3,63 % et 3,76 % pour les catégories d'actions libellées, respectivement, en euros et en dollars US). Au 30 avril 2007, le Ratio Sharpe annualisé du Sark Fund, qui mesure la performance sur la base d'un ajustement des risques et qui est défini plus en détails dans la section intitulée "Glossaire de Termes Sélectionnés" ("*Glossary of Selected Terms*") débutant à la page 139 du prospectus, s'élevait à 2,62 et 2,48 pour les catégories d'actions libellées, respectivement, en euros et en dollars US. La Société de Gestion estime que la rentabilité historique et le Ratio Sharpe du Sark Fund démontrent la capacité de la Société de Gestion à générer des résultats positifs sur une base de risques ajustée, comparés aux indices publiés relatifs aux performances des *hedge funds*, aux indices actions et obligations et, en particulier, à des *hedge funds* comparables dans le secteur de l'arbitrage sur les obligations convertibles et les actions (qui ont pu souffrir de conditions de marché difficiles ces dernières années).

Le Sark Fund a reçu les Prix Eurohedge 2005 et 2006 du Meilleur Fonds d'Arbitrage en matière d'obligations convertibles et d'actions.

Aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006, le Sark Fund gérait, respectivement, près de €715,0 millions, €956,2 millions et €1,3 milliard d'actifs. Au 30 avril 2007, le Sark Fund gérait près de €1,6 milliard d'actifs.

Produits de l'émission

Les frais et dépenses relatifs et liés à l'Offre Globale seront à la charge de la Société de Gestion de telle manière que la Société disposera du produit brut de l'Offre Globale pour réaliser ses investissements à l'issue de l'Admission. En prenant l'hypothèse d'une émission de 30 000 000 d'Actions de catégorie C dans le cadre de l'Offre Globale (hors Actions de catégorie C émises dans le cadre de l'Option de Sur-Allocation), le produit brut s'élèvera à environ €300 000 000 qui seront investis dans les actions du Sark Fund au pro rata des Actions existantes dans tous les autres actifs financiers de la Société, déduction faite de tout montant retenu pour les besoins en fonds de roulement de la Société nécessaire à la date de leur émission (actuellement environ € 100.000 au total). La Société prévoit qu'une part significative de ce produit résultera de l'échange par certains investisseurs de leur participation dans le Sark Fund contre une participation dans la Société. Voir la section intitulée "L'Offre Globale – Echange par les investisseurs dans le Sark Fund" ("*The Global Offering – Switching by investors in the Sark Fund*") à la page 104 du prospectus. Le nombre maximum d'Actions de catégorie C offertes dans le cadre de l'Offre Globale ne constitue pas une indication du nombre d'Actions de catégorie C qui seront finalement émises ou du montant total du produit qui sera reçu par la Société dans le cadre de l'Offre Globale.

La Société de Gestion

Boussard & Gavaudan Asset Management, LP agit en qualité de Société de Gestion et, en tant que telle, est responsable de la gestion des actifs de la Société.

La Société de Gestion est une société de gestion d'actifs qui se concentre sur la réalisation des objectifs d'investissement de l'ensemble de ses fonds, y compris la Société, en s'appuyant sur une combinaison d'analyse fondamentale et d'expertise en matière de courtage, en particulier en matière de produits dérivés. Le montant total des actifs sous gestion dans l'ensemble des fonds gérés par la Société de Gestion s'élevait à environ €2,2 milliards au 30 avril 2007.

La Société de Gestion a été classée parmi les 5 sociétés les plus innovantes dans la catégorie Banque et Finance pour 2006 dans le classement établi par l'édition européenne du magazine des affaires de CNBC ("*CNBC's European Business magazine*") et a été classée troisième fonds de gestion d'actions européen pour 2006 par Europerformance.

La Société de Gestion fonctionne selon un processus d'investissement rigoureux qui comprend une surveillance approfondie des risques tout au long de l'origination, de la recherche et de la prise de décision dans le cadre de chaque investissement potentiel. La Société de Gestion s'appuie sur une approche de recherche et d'analyse des sous-jacents axée sur les fondamentaux en matière d'origination et pour identifier de nouvelles opportunités d'investissement et emploie une équipe de sept analystes financiers dédiés au développement de nouvelles idées de positionnement à l'achat ou à la vente et à la surveillance d'idées existantes ou en développement. La philosophie sur laquelle repose le processus de recherche et d'analyse de la Société de Gestion est celle d'un esprit collectif dans le cadre duquel les décisions sont prises de manière collégiale. Le processus de prise de décision de la Société de Gestion met en jeu : (i) l'identification d'une mauvaise valorisation ou d'une opportunité d'investissement (ii) l'analyse des causes de cette mauvaise valorisation (iii) l'identification d'un catalyseur pour faire converger le prix du titre ; et (iv) l'identification de scénarios de risques potentiels et l'affectation de probabilités à ces scénarios. A la suite de ce processus décisionnel en quatre étapes, le Comité d'Investissement de la Société de Gestion prend la décision finale sur la passation de l'ordre, qui est généralement par la suite exécutée par les courtiers internes de la Société de Gestion.

Le Sark Fund et le Sark Master Fund

Le Sark Fund est un fonds nourricier et tous les actifs du Sark Fund (à l'exception de ceux conservés en numéraire) sont investis dans les actions ordinaires du Sark Master Fund, dont le Sark Fund est l'unique actionnaire. L'objectif d'investissement du Sark Master Fund est d'atteindre un retour sur investissement attractif basé sur un ajustement des risques, en adéquation avec les principes établis pour gérer les risques de perte en capital. Le Sark Master Fund est un fonds multi-stratégies, axé sur l'Europe et opportuniste, qui a pour principal objectif l'arbitrage entre des instruments au rendement non linéaire dans des situations spécifiques.

Le tableau ci-dessous indique la performance historique du Sark Fund jusqu'au 30 avril 2007 et celle d'autres indices comparables.

	Résumé								Depuis la création				
	Rentabilité totale				Volatilité ⁽²⁾				Ratio Sharpe ^(3,4)	β sur Indice actions ⁽⁵⁾	β sur Indice obligations ⁽⁶⁾	Nb de mois positifs /nb total deDiminution mois Max. ⁽⁷⁾	
	10m 2003	2004	2005	2006	2007 YTD ⁽¹⁾	Annualisé	Annualisé	Annualisé					
SARK FUND EUR	9,69%	2,81%	8,70%	18,99%	10,34%	12,12%	3,63%	2,62	0,10	-0,09	40/50	-1,79%	
SARK FUND USD	9,00%	2,08%	9,45%	21,29%	10,85%	12,59%	3,76%	2,48	0,10	-0,09	40/50	-2,11%	
Toutes stratégies													
Indice CS/Tremont Hedge Fund	13,23%	9,64%	7,60%	13,86%	5,43%	12,02%	3,57%	2,45	0,20	0,26	41/50	-1,46%	
Indice Greenwich-Van Global Hedge Fund	17,96%	7,68%	8,63%	12,12%	4,77%	12,31%	4,11%	2,20	0,27	0,21	40/50	-2,29%	
Indice HFRI Fund Weighted Composite	18,76%	9,05%	9,29%	12,89%	4,86%	13,21%	4,24%	2,35	0,28	0,23	40/50	-2,35%	
Indice Eurohedge Composite	6,55%	6,00%	8,48%	9,54%	4,22%	8,42%	2,46%	2,10	0,16	0,05	42/50	-1,66%	
Arbitrage Convertible & Equity													
Indice CS/Tremont Conv, Arbitrage	8,07%	1,98%	-2,55%	14,30%	3,65%	5,96%	3,66%	0,74	0,08	0,17	35/50	-7,80%	
Indice Greenwich-Van Global Conv, Arbitrage	6,75%	0,97%	-1,81%	13,08%	3,91%	5,39%	3,66%	0,58	0,08	0,13	37/50	-8,52%	
Indice HFRI Convertible Arbitrage	5,90%	1,19%	-1,86%	12,16%	3,83%	4,99%	3,20%	0,54	0,07	0,15	37/50	-7,34%	
Indice EuroHedge Conv, & Equity Arbitrage	4,92%	0,68%	4,90%	11,76%	4,51%	6,40%	2,87%	1,09	0,09	0,01	40/50	-5,46%	
Multi-stratégie													

	Résumé					Depuis la création						
	Rentabilité totale					Volatilité ⁽²⁾	Ratio Sharpe ^(3,4)	β sur Indice actions ⁽⁵⁾	β sur Indice obligations ⁽⁶⁾	Nb de mois positifs		Diminution Max. ⁽⁷⁾
	10m 2003	2004	2005	2006	2007 YTD ⁽¹⁾					Annualisé	Annualisé	
Indice CS/Tremont Multi Strategy	13,24%	7,54%	7,53%	14,54%	5,52%	11,67%	3,09%	2,72	0,12	0,19	44/50	-2,02%
Indice Greenwich-Van Global Multi Strategy	15,51%	5,90%	7,99%	12,23%	6,06%	11,50%	3,99%	2,06	0,23	0,23	37/50	-2,09%
Stratégie Equity												
Indice HFRI Equity Hedge	21,50%	7,69%	10,61%	11,72%	5,12%	13,60%	5,38%	1,92	0,37	0,19	38/50	-3,44%
Indice EuroHedge Global Equity	15,99%	9,17%	14,48%	15,68%	5,47%	14,70%	4,81%	2,38	0,32	0,17	40/50	-2,96%
Fond de Hedge Funds												
Indice HFRI Fund of Funds Composite	10,31%	6,88%	7,51%	10,41%	4,89%	9,67%	3,64%	1,76	0,21	0,20	38/50	-2,70%
Indices traditionnels												
DJ Stoxx 600	25,94%	9,51%	23,47%	17,81%	5,93%	19,87%	9,42%	1,83	1,00	-0,47	37/50	-5,23%
Lehman Brothers Global Aggregate Bond	9,84%	9,27%	-4,49%	6,64%	2,44%	5,56%	5,54%	0,41	-0,16	1,00	30/50	-5,42%

Sources: Rapport annuel Sark Fund Ltd, comptes-rendus mensuels du Sark Fund, Bloomberg, Hedge Fund Intelligence – Eurohedge, Lehman Brothers, Inc. et Datastream.
La valeur de vos investissements peut varier. Les résultats obtenus par le passé ne sont pas une garantie des résultats futurs.
⁽¹⁾ YTD = de janvier 2007 à avril 2007.
⁽²⁾ La volatilité annualisée est calculée à partir de la volatilité mensuelle (déviations standard de la performance mensuelle communiquée) de la manière suivante : Volatilité mensuelle * 12^{0,5}.
⁽³⁾ Le ratio Sharpe annualisé est calculé de la manière suivante : (Rentabilité annualisée – Rentabilité annualisée à un taux sans risque) / Volatilité annualisée.
⁽⁴⁾ Les ratios Sark Fund Euro et DJ Stoxx 600 Sharpe sont calculés en utilisant le taux sans risque Euribor 1 mois. Le ratio Sark Fund USD et les autres indices sont calculés en utilisant le taux sans risque US Libor 1mois.
⁽⁵⁾ Beta de l'indice DJ Stoxx 600.
⁽⁶⁾ Beta sur les obligations agrégées totales de Lehman Brothers.
⁽⁷⁾ La baisse maximale représente la chute la plus importante à partir d'un maximum vers un minimum depuis la création.

Effet de levier

Les statuts de la Société (les “**Statuts**”) lui permettent d’emprunter jusqu’à 100 % de la Valeur Nette de ses Actifs au moment de l’emprunt.

Il est prévu que le levier continuera à être utilisé par la Société pour (i) gérer la trésorerie sur une base quotidienne, c'est-à-dire couvrir les dépenses de la Société et financer les rachats d’Actions et/ou d’Actions de catégorie C et pour (ii) utiliser le levier des investissements directs qu’elle aura pu réaliser, autres que les investissements réalisés dans le Sark Fund.

Politique de distribution de dividendes

Les Administrateurs ne prévoient pas actuellement de distribuer des dividendes et les produits générés par le portefeuille seront réinvestis.

Commissions de gestion et de performance

La Société de Gestion percevra une commission de gestion, calculée sur une base mensuelle et payable trimestriellement, calculée au taux annuel de 1,5 % de la Valeur Nette des Actifs. La Société de Gestion percevra également une commission de performance.

La commission de performance sera calculée séparément au titre de chaque catégorie d’actions et au titre de chaque période de douze mois (à l’exception de la première période) s’achevant le 31 décembre de chaque année (une “**Période de Calcul**”). La première Période de Calcul au titre des Actions de catégorie C commencera le premier Jour Ouvrable suivant la Date de Règlement et s’achèvera le 31 décembre 2007. La commission de performance est réputée calculée sur une base mensuelle à compter de chaque Date de Valorisation.

Pour chaque Période de Calcul, la commission de performance sera égale à la somme de 20% de l’appréciation de la Valeur Nette des Actifs par Action pendant cette Période de Calcul excédant la Valeur Nette de Base des Actifs par Action et de 20% de l’appréciation de la Valeur Nette des Actifs par Action de catégorie C excédant la Valeur Nette de Base des Actifs par Action de catégorie C. La Valeur Nette de Base des Actifs par Action ou le cas échéant par Action de catégorie C, est égale à la Valeur Nette des Actifs par Action ou la Valeur Nette des Actifs par Action de catégorie C la plus élevée atteinte à l’issue des Périodes de Calcul antérieures (si elles existent), ou dans le cas de la première Période de Calcul pour les Actions et les Actions de catégorie C, à la Valeur Nette des Actifs par Action ou la Valeur Nette des Actifs par Action de catégorie C à la date respective de leur admission à la cote d’Euronext Amsterdam. La commission de performance relative à chaque Période de Calcul sera calculée par

référence à la Valeur Nette des Actifs par Action ou la Valeur Nette des Actifs par Action de catégorie C avant déduction des commissions de performance échues.

La Société a conclu un contrat de gestion avec la Société de Gestion (le “**Contrat de Gestion**”). Si le Contrat de Gestion est résilié avant le 31 décembre d’une année donnée, la commission de performance relative à la Période de Calcul en cours à cette date sera calculée et payée comme si la date de résiliation était la date de fin de la Période de Calcul en cause.

Gouvernement d’entreprise

Les Administrateurs de la Société sont Christopher Fish, Sameer Sain et Nicolas Wirz qui sont tous indépendants par rapport à la Société de Gestion. La Société se conforme aux règles de gouvernement d’entreprise prévues par la législation de Guernesey.

L’Offre Globale

La Société..... Boussard & Gavaudan Holding Limited

Actions de catégorie C offertes dans le cadre

de l’Offre Globale..... Jusqu’à 30 000 000 d’Actions de catégorie C (sous réserve de la décision des Administrateurs, après prise en considération de la demande émise pour les Actions de catégorie C et des conditions économiques et de marché d’augmenter le nombre d’Actions de catégorie C offertes jusqu’à un maximum de 60 000 000) et sans tenir compte des Actions de catégorie C émises au titre de l’Option de Sur-Allocation.

Symbole Euronext BGHLC

Codes Valeur..... ISIN : GG00B1XFMJ13
Code Valeur Amsterdam (*fondscore*) : 87133

Offre Globale..... L’Offre Globale consiste en une offre publique en France, en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Portugal, en Espagne et au Royaume-Uni.
L’Offre Globale ne fait pas l’objet d’un contrat de garantie.

Prix d’Emission..... 10 € par Action de catégorie C.

Date d’allocation..... L’allocation doit avoir lieu le 2 juillet 2007, sous réserve de l’accélération ou de l’extension du calendrier de l’Offre Globale.

Date de cotation sur Euronext..... L’admission aux négociations sur Eurolist d’Euronext est prévue avant le 3 juillet 2007 date du début des négociations sur Euronext Amsterdam, sous réserve de l’accélération ou de l’extension du calendrier de l’Offre Globale. La Société prévoit que les négociations des Actions de catégorie C sur le marché d’Euronext Amsterdam débiteront vers le 3 juillet 2007 sur une base de cotation de promesses d’actions (“*as-if-and-when-issued*”) et que la livraison interviendra le ou aux alentours du 5 juillet 2007.

Date de règlement..... Prévues vers le 5 juillet 2007, sous réserve de l’accélération ou de l’extension du calendrier de l’Offre Globale.

Coordinateurs Globaux Associés, Chefs de File Associés et

Teneurs de livres Associés..... BNP Paribas, Lehman Brothers International (Europe) et UBS Limited (“USB Investment Bank”) agissent en qualité de Coordinateurs Globaux Associés, Chefs de File Associés et Teneurs de comptes Associés dans le cadre de l’Offre Globale.

Co-Chef de File..... Bear, Stearns International Limited

Echange par les investisseurs dans le Sark

Fund..... Il est prévu que les investisseurs actuels dans le Sark Fund qui ne sont pas des *US Persons* (tel que défini par la *Regulation S* du *Securities Act* (« Regulation S »)) puissent échanger leur investissement dans le Sark Fund contre un investissement dans le capital de la Société sans remboursement préalable effectif de leurs actions détenues dans le Sark Fund. Voir la section intitulée “Echange par les investisseurs dans le Sark Fund” (“*Switching by investors in the Sark Fund*”) commençant à la page 104 du prospectus pour plus de détails sur les modalités de l’échange, et voir “Facteurs de Risques – En cas de Valeur Nette des Actifs d’Echange Confirmé inférieure à 99,75% de la Valeur Nette des Actifs d’Echange Intermédiaire telle que calculée à la Date de Réalisation, la Valeur Nette des Actifs de la Société à l’ouverture pourra être défavorablement affectée” (“*Risk Factors – In the event that the Confirmed Switching NAV is less than 99,8% of the Interim Switching NAV as calculated on the Closing Date, the opening Net Asset Value of the Company may be adversely affected*”) pour une discussion sur le risque associé au processus d’échange.

Conversion des Actions de catégorie C

La conversion des Actions de catégorie C aura lieu peu de temps après la Période de Calcul (telle que décrite dans la section intitulée « les Actions de catégorie C » débutant page 108 du prospectus) dont la clôture est prévue pour le 31 décembre 2007. Le nombre d’Actions que chaque porteur d’Actions de catégorie C pourra recevoir sera calculé en appliquant le Ratio de Conversion à chaque porteur desdites Actions de catégorie C. La section intitulée « Les Actions de catégorie C » (« The C Shares ») débutant page 108 du prospectus fournit une description plus détaillée du processus de conversion et donne les définitions des termes « Période de Calcul » et « Ratio de Conversion ».

Le produit net de l’émission des Actions de catégorie C sera comptabilisé dans le cadre d’un pool séparé jusqu’au 31 décembre 2007, correspondant à la date suivant l’émission des Actions de catégorie C à laquelle il est prévu qu’une commission de performance liée à ces Actions de catégorie C soit payée à la Société de Gestion tel que prévu par le Management Agreement. A la Date de Calcul, (sur la base de la Valeur Nette des Actifs imputable aux Actions de catégorie C et aux Actions existantes) le Ratio de Conversion des Actions de catégorie C en Actions de la catégorie spécifique visée, sera calculé. Une fois ce Ratio de Conversion calculé (ce qui peut prendre jusqu’à vingt jours ouvrables), les Actions de catégorie C seront converties en Actions sur la base décrite ci-dessus. Il est prévu que le pool des actifs sous-jacent des Actions de catégorie C sera, au pro rata des droits, identique au pool des actifs sous-jacents des Actions.

Facteurs de risques

Avant toute prise de décision d’investissement dans les Actions de catégorie C, les investisseurs doivent prendre en considération avec attention, outre les autres informations contenues dans le présent prospectus, les facteurs et les

risques liés à un investissement dans les Actions de catégorie C qui sont décrits dans la section intitulée “Facteurs de Risque” (“*Risk Factors*”), commençant en page 12, et notamment les risques suivants :

- la Société est une société d’investissement récemment constituée et dispose d’un historique limité de ses activités ;
- les objectifs de rentabilité figurant dans le prospectus sont fondés sur des projections et la Société ne peut pas garantir qu’elle va atteindre ou dépasser ces objectifs à l’avenir ou que la Valeur Nette de ses Actifs ne diminuera pas ;
- les investisseurs ne doivent pas se fonder sur les performances passées de la Société, du Sark Fund ou du Sark Master Fund ;
- les résultats de la Société sont dépendants de la capacité et des services offerts par la Société de Gestion ;
- les valorisations des investissements en portefeuille peuvent ne pas refléter le prix auquel ces investissements sont réalisés ;
- les investissements qui seront réalisés par la Société seront relativement peu liquides et soumis à des restrictions en matière de remboursement ;
- du fait de la concentration des actifs de la Société dans le Sark Fund, les résultats de la Société vont continuer à être significativement affectés par l’évolution des résultats du Sark Fund et du Sark Master Fund ;
- la Société de Gestion et les sociétés appartenant à son groupe pourront proposer des services à d’autres clients qui pourraient concurrencer directement ou indirectement les activités de la Société, du Sark Fund ou du Sark Master Fund et qui pourraient nuire à des opportunités d’investissement de la Société, du Sark Fund ou du Sark Master Fund ou à la réalisation de leurs objectifs de rentabilité respectifs ;
- la Société de Gestion est dépendante de l’expertise de son personnel clé pour la fourniture des services de gestion qu’elle offre à la Société, au Sark Fund et au Sark Master Fund. Le départ de ce personnel clé pour une raison quelconque pourrait affecter négativement la capacité de la Société à réaliser ses objectifs d’investissement ;
- la fourniture de services de la Société de Gestion est dépendante du maintien en vigueur du Contrat de Gestion qui peut être résilié avec préavis. Le défaut de remplacement de la Société de Gestion par une société de gestion adaptée pourra avoir un impact défavorable sur la réalisation par la Société de ses objectifs d’investissement ;
- la participation de la Société dans le Sark Fund est susceptible d’un remboursement à tout moment par le Sark Fund ;
- des modifications législatives ou réglementaires ou le non-respect d’une disposition légale ou réglementaire pourraient affecter défavorablement l’activité de la Société, ses investissements et/ou ses résultats ;
- une modification de la fiscalité pourrait affecter défavorablement la capacité de la Société à remplir ses objectifs d’investissement ;
- dans l’éventualité où la Société ou les fonds d’investissement dans lesquels elle investit directement ou indirectement deviennent imposables sur la base de leur résultat net dans un autre pays, notamment en France et au Royaume-Uni, la situation financière de la Société et ses perspectives pourraient être affectées significativement et défavorablement ;
- dans l’éventualité où une retenue à la source ou une contribution indirecte non prévue devenait applicable aux distributions ou autres versements liés aux investissements directs et indirects de la Société, la rentabilité de ces investissements pourrait être significativement et défavorablement affectée ;
- les actionnaires pourront être affectés défavorablement par les fluctuations monétaires ;
- la communication d’informations relatives aux portefeuilles de la Société, du Sark Fund et du Sark Master Fund peut être limitée ;
- la Société est dépendante de la fourniture de services de tiers pour pouvoir exercer son activité et la défaillance de l’un ou plusieurs fournisseurs de services pourrait perturber considérablement l’activité de la Société ou avoir des conséquences défavorables sur ses résultats ;
- dans l’éventualité où la VNA d’Echange Confirmé serait inférieure à 99,75% de la VNA d’Echange Intermédiaire telle que calculée à la Date de Réalisation, la Valeur Nette des Actifs par Action de catégorie C pourrait être affectée défavorablement ;

- les investissements qui pourront être faits par la Société autres que ceux réalisés dans le Sark Fund, n'ont pas encore été finalisés, sélectionnés ou arrangés et les investisseurs dans l'Offre Globale ne peuvent actuellement pas évaluer le bien-fondé ou les risques de ces investissements ;
- une vente à découvert par le Sark Master Fund peut l'exposer à des pertes illimitées ;
- la Société est exposée au risque d'échec de la stratégie suivie par le Sark Master Fund ;
- les investissements détenus par le Sark Master Fund et par la Société (au titre des actifs hors Sark Fund) peuvent être peu liquides et une impossibilité à réaliser des investissements dans des conditions de marché difficiles pourra exposer la Société à des pertes supplémentaires.
- le recours à l'effet de levier pourra augmenter la volatilité de la rentabilité et augmenter pour l'investisseur le risque de perte de son capital ;
- les investissements de la Société sont exposés au risque de marché ;
- la Société peut être exposée à des pertes résultant des actes de la Société de Gestion et de ses autres prestataires de services ;
- le Sark Master Fund est soumis à une supervision limitée et l'environnement juridique pourra rendre difficile la protection et le respect des droits du Sark Fund et du Sark Master Fund ;
- le Sark Master Fund pourra détenir un nombre relativement restreint d'investissements importants ;
- le Sark Master Fund investit dans des "situations spécifiques" ("*special situations*") et/ou des "événements" ("*events*") ;
- le recours aux produits dérivés par le Sark Master Fund augmente le nombre de risques potentiels spécifiques ;
- l'investissement par le Sark Master Fund dans des options l'expose au risque de devoir procéder à l'acquisition des titres sous-jacents dans des conditions non favorables afin de satisfaire à ses obligations ;
- la Société et le Sark Master Fund sont exposés au risque de contrepartie dans le cadre de leurs investissements dans les contrats à terme d'échange de devises ;
- la Société et le Sark Master Fund pourront négocier des contrats à terme (*futures*), dont les prix peuvent être hautement volatiles ;
- le Sark Master Fund est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de la réalisation de transactions hors marché comme de celles réalisées sur les marchés ;
- les investissements qui seront réalisés par le Sark Master Fund seront soumis aux fluctuations des taux d'intérêts qui pourront l'exposer, ainsi que la Société, à des pertes ;
- le Sark Master Fund pourra investir dans des titres de créance de qualité *non-investment grade* ou qui ne disposent pas d'une notation et qui sont exposés à un risque de perte en capital plus important que les titres disposant d'une meilleure notation ;
- la Société, le Sark Fund et/ou le Sark Master Fund pourront échouer dans leurs stratégies de couverture ;
- les modélisations des risques pourront se révéler inexactes ou inadaptées ;
- des demandes de remboursements substantiels de la part de plusieurs investisseurs ou d'un investisseur significatif dans le Sark Fund pourront causer la liquidation des investissements à un taux peu favorable ;
- le mode de calcul des commissions de performance pourra influencer défavorablement sur les décisions de gestion nonobstant la convergence des intérêts poursuivie de cette façon ;
- un taux de rotation du portefeuille plus élevé pourra induire des coûts de transaction significatifs ;
- les *prime brokers* et les dépositaires du Sark Master Fund pourront détenir la propriété de certains de ses actifs, ce qui pourra exposer le Sark Master Fund à des risques de fraude ou de faillite du fait des *prime brokers* et des dépositaires ;
- les investissements réalisés par le Sark Master Fund pourront ne pas être encadrés par la réglementation d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation et pourront être exposés aux risques croissants de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations ;
- les investissements réalisés par le Sark Master Fund pourront être affectés par la modification de certains accords internationaux ou par des modifications intervenues dans la réglementation internationale ainsi que par la défaillance de certaines autorités à faire appliquer de telles réglementations ;
- certains revenus perçus ou gains réalisés par la Société, le Sark Fund et par le Sark Master Fund pourront être soumis à une imposition non récupérable ;
- la pleine expansion et la maturité des marchés de *hedge funds* pourront réduire les opportunités d'investissement ;

- les actionnaires n'ont aucun droit au rachat par la Société de leurs Actions de catégorie C, ou, après conversion, de leurs Actions ;
- après conversion des Actions de catégorie C, la Valeur Nette de Base des Actifs pour le paiement des commissions de performance sera fixée par référence à la Valeur Nette des Actifs par Action plutôt que par référence à la Valeur Nette des Actifs par Action de catégorie C.
- l'existence d'un marché liquide des Actions de catégorie C et/ou des Actions ne peut pas être garantie ;
- le marché de l'Eurolist d'Euronext est moins liquide que d'autres marchés majeurs, ce qui pourra affecter les prix des Actions de catégorie C et des Actions
- Euronext Amsterdam peut annuler toutes les transactions effectuées sur les Actions de catégorie C si ces dernières ne sont pas livrées à la Date de Règlement ;
- un risque de règlement-livraison pourrait intervenir lors de la conversion des Actions de catégorie C ;
- les Actions de catégorie C et/ou les Actions de la Société pourront s'échanger à une Valeur Nette des Actifs décotée et les actionnaires pourront être incapables de céder leurs investissements à la Valeur Nette des Actifs ;
- la Société n'est pas soumise à des droits de préemption et des émissions subséquentes d'actions pourront avoir un effet défavorable sur la Valeur Nette des Actifs et le prix de marché des Actions de catégorie C et/ou des Actions ;
- les actionnaires originaires de pays hors zone Euro pourront voir leurs investissements affectés défavorablement par des fluctuations de taux de change ; et
- dans l'éventualité où des retenues à la source seraient mises en œuvre sans avoir été anticipées dans le cadre de distributions ou autres versements liés aux Actions de catégorie C et/ou aux Actions, la valeur des Actions de catégorie C et/ou des Actions pourrait être significativement et défavorablement affectée.

Ce qui précède ne constitue pas une liste exhaustive des risques et des incertitudes auxquels est soumise la Société. Chaque investisseur potentiel doit prendre attentivement en considération toutes les informations contenues dans le prospectus, y compris les informations figurant dans la section intitulée "Facteurs de Risques" ("*Risk Factors*") à partir de la page 12, avant d'arrêter toute décision d'investissement dans la Société. Les Administrateurs estiment que les risques qui sont décrits dans la section intitulée "Facteurs de Risques" ("*Risk Factors*") sont les risques significatifs pouvant affecter les Actions de catégorie C à la date du prospectus, même si de telles informations ne sont pas censées constituer une liste exhaustive ou un résumé des risques que la Société pourrait rencontrer.